



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La vente : faite au comptant et conduite en euros. Les acquéreurs paieront, en sus des enchères, 18,33 % H.T. – 22 % T.T.C (vente volontaire) et 12 % H.T. – 14,40 % T.T.C. (vente judiciaire). La délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement des chèques ou virements bancaires.

Frais supplémentaires sur les adjudications du Live : 3% H.T. – 3,60% T.T.C.
(Sur les adjudications résultant du Live ou les ordres d'achat secret).

Ordres d'achat : MM. Les commissaires-priseurs et M. et Mme les experts se chargent, gratuitement, de conseiller d'éventuels acheteurs et d'exécuter les ordres d'achat qui leur seront préalablement confiés. Les derniers ordres, pour être acceptés devront être impérativement donnés avant 11h30 le matin de la vente et confirmés par lettre ou fax d'un R.I.B. Au cas où une enchère verbale portée dans la salle arriverait à égalité avec l'offre écrite, le lot sera adjugé à la salle. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Les commissaires-priseurs ou les experts ne sont pas responsables pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour tout autre cause. Photos non contractuelles. Le parquetage ou le réentoilage sont des mesures conservatoires et ne sont pas signalés.

Garanties : Les dimensions sont exprimées en centimètres, la hauteur précédant la largeur, elles sont données à titre indicatif. Elles sont prises à la dimension de la cuvette pour les estampes et à la vue ou au châssis pour les œuvres encadrées. D'éventuelles modifications aux descriptions du catalogue pourront être annoncées pendant la vente et seront consignées au procès-verbal. Les amateurs ayant toute possibilité au cours de l'exposition préalable de se rendre compte de l'état exact et de la nature de chaque lot ou de demander aux experts toute précision complémentaire, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée.



Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte de la gestion de l'adjudication.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour un motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email.

L'opérateur de vente volontaire est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-Priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15 rue Fressinet 75016 Paris.